



Contrat de formation anti daté

Par **Monsieurtoutlemonde**, le **06/03/2009** à **16:33**

Bonjour,

J'ai signé un contrat de dédit formation, mais anti-daté...

Et je ne m'en rends compte qu'aujourd'hui.

En effet, j'ai signé ce contrat au bout de deux semaines et demi , pile au milieu des 5 semaines de formations.

Avec tous les emails que j'ai conservé je peux le prouver sans problème.

Est-ce que le contrat est valable ?

est-ce que seules les formations faisant suite à la signature comptent

Ou est-ce que toutes les formations sont comprises ?

D'autre part, pour le même nombre de semaines de formation, l'un de mes collègue a eu un dédit formation d'une année alors que le mien est de deux ans.

Est-ce que l'entreprise a le droit de faire ceci ?

Merci de votre retour,

Cordialement,